



**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT 301-2022**

Avis est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement de contrôle intérimaire numéro 301-2022 découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et de règlements d'urbanisme a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 19 juillet 2022 à une séance ordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Saint-Mathieu, ce 1<sup>er</sup> août 2022.

Joël-Désiré Kra  
Directeur général et greffier-trésorier